Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260212-120220265-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BAIN DE BRETAGNE

Nombre de conseillers en exercice : 29 **Nombre de présents : 20** **Puis 21 à compter du point 2** **Nombre de votants : 23** **Puis 24 à compter du point 2**	Le 12 février 2026, à 19 heures, le conseil municipal, légalement convoqué le 5 février 2026, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Madame Myriam GOHIER, Maire. **Etaient présents** : MME GOHIER, M JUGAN, MMES LE BLEIZ (à compter du point 2), BRIAND, M DANION, MME ROUXEL, M PASDELOU, MME LESUR, MM BRIZARD, THEBAULT, MMES DUGUEST , MANCEAU, MM BENOIST , CHERON, GUIHEUX, BAZIN, DUFRESNE, TRIHAN, ROSE, OLMETA, MME MOUCHERE formant la majorité des membres en exercice. **Absents représentés** : MM LECLERC, GEFFRAY, RESCAN. **Pouvoirs** : MM DANION, DUFRESNE, TRIHAN. **Absentes excusées** : MMES CHASSAT, SOULIMAN **Absents** : MM BODIN, CONNEAU, MME GOURVEZ Madame Isabelle BRIAND a été élue secrétaire de séance.

5. DÉCLASSEMENT ET ALIENATION D'UNE PARTIE D'UN CHEMIN RURAL - ECHANGE ET CESSION DE FONCIER - PARTIE PARCELLE XC55 (intégrée au Chemin rural n°139) ET PARTIE PARCELLE XC56 APPARTENANT A MME JOSSO AU LIEU-DIT « LA CALVANNAIS » - APPROBATION

ANNEXES

Rapporteur : David JUGAN

Lors de sa séance en date du 4 décembre 2025, le conseil municipal a donné son accord à la procédure d'échange et de cession d'une partie de la parcelle XC55 (intégrée au CR n°139) d'une surface de 30 m² et d'une partie de la parcelle XC56, de 3 m², situées au lieu-dit « la Calvannais ».

L'intégralité du dossier a été soumis à une enquête publique qui s'est déroulée du 16 janvier au 3 février 2026 inclus.
Monsieur Guy Appéré a été désigné comme commissaire enquêteur.

Ce dossier n'a fait l'objet d'aucune remarque.

Dans son rapport en date du 5 février 2026, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable.

Pour rappel, au regard de l'estimation France Domaine en date du 11 avril 2025, les 3 m² feraient donc l'objet d'un échange entre la commune et Mme Josso et les 27 m² restants donneraient lieu au versement d'une soulte au profit de la commune de 5 € / m² ; soit 135 €.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver le déclassement et l'aliénation d'une partie d'un chemin rural ainsi que l'échange et la cession d'une partie des parcelles XC55 (intégrée au CR n°139) et XC56, situées au lieu-dit « la Calvannais »,

- d'accepter l'échange de 3 m² et le versement d'une soulte pour les 27 m² restants, au profit de la commune, au prix de 5 € / m²,

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 035-213500127-20260212-120220265-DE

- de désigner l'office notarial NOTA BENE de Bain de Bretagne en vue de la rédaction de l'acte de vente, sachant que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

Décision

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :
- approuve le déclassement et l'aliénation d'une partie d'un chemin rural ainsi que l'échange et la cession d'une partie des parcelles XC55 (intégrée au CR n°139) et XC56, situées au lieu-dit « la Calvannais »,

- accepte l'échange de 3 m² et le versement d'une soulte pour les 27 m² restants, au profit de la commune, au prix de 5 € / m²,

- désigne l'office notarial NOTA BENE de Bain de Bretagne en vue de la rédaction de l'acte de vente, sachant que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur,

- autorise le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents en lien avec ce dossier.

- *votant(s) (présents et pouvoirs) : votes pour : 24*

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Myriam GOHIER.

MAIRIE DE BAIN DE BRETAGNE
I. et V. - 35470